**Annexe I – Assistance PLACE**

* **Le candidat doit s’assurer de sa capacité à remettre son offre**

Les paramètres à prendre en compte par les candidats : les capacités techniques de son matériel, le type de raccordement à Internet et le trafic sur le réseau internet qui peuvent considérablement augmenter le délai moyen de téléchargement.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s’assurer du bon fonctionnement de l’environnement informatique. Ils disposent sur le site d’une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

* **Les frais d’accès**

Les frais d’accès au réseau et à l’obtention d’un certificat de signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

* **La boîte aux lettres du candidat (BAL)**

Après le dépôt du pli sur la plateforme, un message indique au candidat que l’opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception lui est adressé par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l’heure de fin de réception faisant référence.

L’absence de message de confirmation de bonne réception ou d’accusé de réception électronique signifie que la réponse n’est pas parvenue à l’acheteur.

Attention : certains serveurs de messagerie présents dans le système informatique des candidats peuvent filtrer des envois venant de la plateforme. Les candidats doivent être vigilants sur ce point et vérifier également que les alertes de la plateforme ne sont pas filtrées par le dispositif anti spam de l’entreprise ou redirigées vers les « courriers indésirables ».

* **Manuel d’utilisation**

Un manuel d’utilisation est disponible sur le site afin de faciliter l’utilisation de la plate-forme. Le soumissionnaire devra se référer aux prérequis techniques et aux conditions générales d’utilisation disponibles sur le site.

* **Difficultés**

En cas de difficultés sur la plateforme PLACE, une assistance en ligne est mise à la disposition des entreprises depuis le lien suivant : <http://www.marches-publics.gouv.fr:?EntrepriseAide> ou via une languette «Assistance » située à droite de l’écran.

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de la plate-forme :

* Manuel d’utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
* Assistance téléphonique (01.76.64.74.07) ;
* Module d’autoformation à destination des candidats ;
* Foire aux questions ;
* Outils informatiques.
* **Notice DUME**

Pour remplir le D de la Partie III intitulé « autres motifs d’exclusion pouvant être prévus par le droit interne de l’Etat membre du pouvoir adjudicateur », le candidat se réfère utilement aux motifs d’exclusion purement nationaux qui sont compris dans les articles 45 et 48 de l’ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Pour remplir la partie IV intitulée critères de sélection (c’est-à-dire aptitude professionnelle et capacités), les candidats peuvent remplir :

* Soit la partie IV -α « A : indication globale pour tous les critères de sélection » :
* Soit l’ensemble des rubriques d’A à D de la partie IV, relatives à l’aptitude, à la capacité économique et financière, aux capacités techniques et professionnelles et au dispositif d’assurance de la qualité et normes de gestion environnementale.

Un opérateur économique qui participe à titre individuel, mais qui recourt aux capacités d’une ou de plusieurs entités, doit veiller à ce que le pouvoir adjudicateur reçoive à la fois son DUME et un DUME distinct contenant les informations pertinentes pour chacune des entités auxquelles il fait appel tel que défini ci-après :

* Groupement d’opérateurs économiques : si le groupement présente sa candidature sous la forme du DUME, chacun des membres du groupement doit fournir un DUME distinct. Chaque membre du groupement doit fournir l’ensemble des documents et renseignements attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L’appréciation des capacités du groupement est globale.
* Sous-traitance : Si le candidat s’appuie sur un ou des sous-traitants pour faire acte de candidature, il renseigne la partie II-C du DUME et fournit pour chacun de ces sous-traitants un formulaire DUME distinct et contenant les informations de section A et B de la partie II ainsi que celles de la partie III et, le cas échéant, les parties IV et V. Si le candidat ne s’appuie pas sur de la sous-traitance pour faire acte de candidature mais qu’il a l’intention de sous-traiter une part du marché public, il renseigne la partie II-D du DUME et fournit les informations figurant dans les parties II-A et B III pour chacun des sous-traitants.